INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à **10:30** h, ce mardi le douzième jour du mois de janvier deux mille vingt et un, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 12 janvier 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant étant absent.
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 11 janvier. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

21-01-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme Jocelyne Bates et résolu unanimement:

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 déc. 2020
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 2 janvier 2021.
5.- Adoption du règlement d`emprunt 2020-01 - travaux correctif PTMOBC.
6- Présentation du rapport d'Aquatech de novembre 2020.
7.- Varia.
8.- Question du public.
9- Levée de l'assemblée.

21-01-02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 DÉCEMBRE 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2020.

20-01-03 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par Mme Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 512,955.62 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 618,713.50 $ pour un montant total de 1,131,669.12 $.
QUE tout montants soient pris en conformité de la Résolution 20-12-91.

21-01-04 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 2 janvier 2021, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

21-01-05 ADOPTION DU REGLEMENT NUMÉRO 2020-01 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS SUR L'USINE DE BIO MÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU SITE DE LA STATION D`ÉPURATION ET UN EMPRUNT DE 7 206 796 $.

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 1 décembre 2020;

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil tenue le 1 décembre 2020, l'avis de motion du présent règlement a été donné;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'administration au moins 3 jours avant la présente et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renonce à sa lecture;

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'objet de ce règlement d'emprunt vise à procéder à la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration de la RAEBL et un emprunt de 7 206 796 $.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte le règlement 2020-01 décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et les équipements connexes de la station d'épuration de la RAEBL et un emprunt de 7 206 796 $.

21-01-06 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE NOVEMBRE 2020.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de novembre 2020 et le Conseil d'administration en prend connaissance

21-01-07 VARIA.

Aucun dossier

21-01-08 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

21-01-09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance spéciale du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serre, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)